

# CURSUS MUSIQUE

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES organisation pédagogique

### 1. Généralités

Conformément aux critères et schémas d'orientations pédagogiques définis par le Ministère de la Culture, l'enseignement artistique est organisé en parcours.

Les cursus musique et danse sont organisés sur 3 cycles en parcours diplômant et non-diplômant.

Le CAC favorise l'orientation des élèves tout au long de leur formation, accompagne leur projet et développe des collaborations entre les disciplines.

Conditions d'accès :

Pour les débutants : Les élèves sont intégrés dans le parcours approprié.

Pour les non-débutants : Si le niveau n'est pas attesté par un document officiel émanant d'un autre établissement, un test de niveau est organisé. Ce niveau pourra être confirmé ou démenti 3 mois après le début des cours.

### 2. Musique

L'enseignement musical fait l'objet de cursus organisés (parcours). L'organisation et la durée des cours évoluent selon les cycles. La formation musicale fait partie intégrante de la formation du musicien au même titre que la pratique collective. Le parcours diplômant s'adresse à tous les élèves de moins de 18 ans. A partir de 18 ans, l'élève peut, s'il le souhaite, s'inscrire en parcours non diplômant (si le niveau de formation musicale est suffisant). Les cours de formation musicale sont obligatoires pour toute pratique d'instrument ou de chant et pour une période de 6 ans (milieu de second cycle). Il est fortement conseillé de continuer sa formation musicale au-delà.

Toutefois, sur demande motivée et justifiée d'un professeur, et avec l'accord de la coordinatrice pédagogique et/ou de la Direction, un élève pourra être placé hors cycle. Le tarif appliqué correspondra à la durée du cours en fonction du niveau du cycle effectué et de son cursus.

- **Eveil et initiation**

Il s'agit d'une découverte autour du chant, des percussions. Cette première immersion dans le monde sonore permet la découverte de sa voix, de son corps, de se familiariser avec la vie collective, de découvrir l'univers du CAC et de s'ouvrir ainsi aux autres pratiques.

- **Découverte instrumentale**

Pendant une année, les élèves peuvent découvrir une dizaine d'instruments par modules de 3 à 6 séances. Cette classe permet une meilleure intégration et un choix d'instrument plus réfléchi.

- **Les pratiques instrumentales**

DISCIPLINES	Niveau requis	Cursus
Accordéon	Aucun	Instrumental
Alto	Aucun	Instrumental

Basse électrique	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Batterie	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Chant lyrique	Aucun	Chant
Chant musiques actuelles	Aucun	Chant et MAA
Clarinette	Aucun	Instrumental
Clavier synthétiseur	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Contrebasse à cordes	Aucun	Instrumental
Flûte traversière	Aucun	Instrumental
Flûte en sol	Milieu de C2	Instrumental
Guitare classique	Aucun	Instrumental
Guitare électrique	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Guitare folk	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Harpe	Aucun	Instrumental
Percussions	Aucun	Instrumental
Percussions ethniques	Aucun	Musiques actuelles amplifiées (MAA)
Piano	Aucun	Instrumental
Piano jazz	A partir du C2	Jazz
Piccolo	Milieu de C2	Instrumental
Saxophone	Aucun	Instrumental
Trompette	Aucun	Instrumental
Violon	Aucun	Instrumental
Violoncelle	Aucun	Instrumental
Découverte instrumentale	Aucun	Instrumental

- **La formation musicale**

Parallèlement aux pratiques instrumentales et parcours, l'organisation des cours de formation musicale revêt des aspects différents au niveau de la durée des cours, des effectifs, des contenus et méthodes pédagogiques. Une formation musicale est également proposée aux adultes.

**CULTURE MUSICALE :** C'est l'étude de tous les éléments nécessaires à la musique (règles, histoire, coutumes, etc.), à travers l'écoute et l'étude de partitions, cela contribue à améliorer sa compréhension du langage musical.

Ces cours ont une durée de 1h et s'adressent aux élèves à partir de la fin de C2 en parcours instrumental ou chant, aux élèves ayant validés leur FM.

**ATELIER D'ECRITURE :** C'est une approche de la composition, à travers l'étude des accords, du rythme et des mélodies, il s'agit de développer la créativité à travers la technique du langage musical et de développer l'oreille intérieure.

Cours de 2h tous les 15 jours s'adressant aux élèves à partir de la fin de C2 en parcours instrumental ou chant, aux élèves ayant validés leur FM.

**MAO :** La Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale. Composer de la musique, saisir des partitions à l'aide d'un logiciel, enregistrer des sons, les mélanger (mixer), les traiter, piloter des instruments virtuels, traduire des signaux émanant de capteurs de mouvement, créer des sons par synthèse, la liste n'est pas exhaustive.

- **Les pratiques collectives**

Chœurs, ensembles instrumentaux, ateliers : les pratiques collectives se développent. Jouer ensemble est le but de tout musicien. En parcours

diplômant, elles sont optionnelles pour les élèves n'ayant pas encore validé leur FM, et deviennent obligatoires à partir du milieu de cycle 2. Les adultes (selon niveau et pratique) ou grands élèves, peuvent s'inscrire à ces ensembles sans parcours.

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX : « Orchestre » composé avec les musiciens du CAC.  
E1 (Ensemble Instrumental Cycle 1) : pour les musiciens en fin de cycle 1.

E2 (Ensemble Instrumental Cycle 2) : pour les musiciens à partir du milieu de cycle 2.

Objectifs : Apprendre à jouer ensemble, ce qui est le but de tout musicien. Toutes les problématiques du rythme, de la justesse, et du respect des partenaires sont abordés. Apprendre à mener à bien et jusqu'au bout un projet. Apprendre à se concentrer dans le but d'un spectacle. Valoriser les apprentissages des classes instrumentales ou de chant.

Répertoire : Tous les styles sont abordés (exceptées les musiques amplifiées). Le répertoire est en fonction du thème choisi pour l'année, et/ou d'un projet pluridisciplinaire.

MUSIQUE DE CHAMBRE : S'adresse aux élèves à partir de la fin de C2 du parcours instrumental ou chant, aux élèves hors parcours ayant déjà pratiqué un instrument sur plusieurs années et aux plus de 18 ans (niveau à évaluer au préalable).

La musique de chambre, si exigeante, demande du temps de répétitions pour pouvoir créer un ensemble cohérent rythmiquement et avec une sonorité propre et homogène. De cet effort important de partage, naît un lien fort entre les musiciens qui dépasse l'intérêt et le bénéfice du travail même de la musique de chambre.

Objectifs : Plusieurs concerts en fin d'année à Epône et hors commune. La classe de musique de chambre peut également s'intégrer à des projets pluridisciplinaires.

Répertoire : Le CAC propose un répertoire adapté aux élèves et aux instruments disponibles, adapté le plus possible aux goûts des élèves et/ou en adéquation avec le thème artistique de l'année.

3 soirées de répétition sont proposées aux musiciens.

CHORALE : S'adresse aux élèves à partir de la fin de C2 du parcours chant et aux élèves de plus de 18 ans hors parcours.

Répétition hebdomadaire. Répertoire varié. Concert en fin d'année. Participation à des projets pluridisciplinaires.

ATELIERS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES et JAZZ : Ateliers construits en fonction des élèves, de leur nombre, de leur niveau et instrument, et commençant après les vacances de la Toussaint, afin de constituer les groupes selon les réinscriptions et inscriptions.

Plusieurs ateliers peuvent être proposés (sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves ou de places disponibles) : Jazz, Pop, Folk, Rock, Musiques du Monde, Comédie Musicale.

S'adressent aux élèves à partir de la fin de C2 du parcours MAA et Jazz, aux élèves hors parcours ayant déjà pratiqué un instrument sur plusieurs années et aux plus de 18 ans (niveau à évaluer au préalable).

- L'organisation des parcours

## CURSUS D'ENSEIGNEMENT MUSIQUE

### PARCOURS D'EVEIL ET D'INITIATION

EVEIL 1 (Moyenne section maternelle 4 à 5 ans) durée 1h00

EVEIL 2 (Grande section maternelle 5 à 6 ans) durée 1h00

INITIATION (Cours préparatoire 6 à 7 ans) durée 1h00

### DECOUVERTE INSTRUMENTALE

PACK classe instrumentale :

INSTRUMENT (0h30) + ou INITIATION (1h00) ou FM 1<sup>ère</sup> année (1h00) selon l'âge et/ou la maturité de l'enfant

PARCOURS DIPLOMANT INSTRUMENTAL	
Formation musicale : 6 années obligatoires minimum (au moins jusqu'au milieu de cycle 2)	
<b>CYCLE 1 : durée de 4 à 6 ans (PACK C1)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (En instrument et/ou Fm selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
*Pratique collective proposée : ensemble vocal (pour les 1 <sup>ères</sup> et 2 <sup>èmes</sup> années) ou ensembles instrumentaux à partir de la 3 <sup>ème</sup> année	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme.	
<b>CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans (PACK C2)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (En instrument et/ou Fm selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
*Pratique collective proposée : ensemble vocal ou ensembles instrumentaux ou musique de chambre (selon avis du professeur et places disponibles) ** Formation musicale ou culture musicale ou atelier d'écriture	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	
<b>CYCLE 3 : durée 2 à 4 ans (Certificat d'Etudes Musicales) (PACK C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture

3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	

<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT INSTRUMENTAL pour les élèves ayant validés la FM</b>	
<b>CYCLE 2 (suite sans FM à partir de la 6<sup>ème</sup> année) (PACK C2)</b>	
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective*
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective*
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Pratique collective*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	
<b>CYCLE 3 : 2 à 4 ans (Certificat d'Etudes Musicales) (Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée) (PACK C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	

<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT INSTRUMENTAL ou formation continue ou complémentaire - Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée</b>	
Sans limite d'année - Pas d'évaluation, ni examen, ni diplôme	
PACK 1 (ND)	Instrument 0h30 + Pratique collective optionnelle*
PACK 2 (ND)	Instrument 0h45 + Pratique collective optionnelle*

PACK 3 (ND)	Instrument 1h00 + Pratique collective optionnelle*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre	

PARCOURS DIPLOMANT MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES (MAA) ET JAZZ (J)	
<b>CYCLE 1 : durée de 4 à 6 ans (PACK MMA.J C1)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h00 + atelier obligatoire
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h00 + atelier obligatoire
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h30 + Formation musicale adaptée 1h00 + atelier obligatoire
*Pratique collective proposée : ensemble vocal (pour les 1 <sup>ères</sup> et 2 <sup>èmes</sup> années) et ateliers à partir de la 2 <sup>ème</sup> année	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle en individuel ou groupe. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme.	
<b>CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans (PACK MMA.J C2)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale adaptée 1h30 + atelier obligatoire
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale adaptée 1h30 + atelier obligatoire
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et en groupe en atelier et/ou audition.	
<b>CYCLE 3 : durée 2 à 4 ans (Certificat d'Etudes Musicales) (PACK MMA.J C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + atelier obligatoire + Formation musicale adaptée facultative 1h30
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + atelier obligatoire + Formation musicale



(selon le niveau de l'élève)	adaptée facultative 1h30
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et en groupe en atelier et/ou audition.	

<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT MAA et JAZZ pour les élèves ayant validés la FM</b>	
<b>CYCLE 2 (suite sans FM à partir de la 6<sup>ème</sup> année) (PACK MAA.J C2)</b>	
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Atelier
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Atelier
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Atelier
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et en groupe en atelier et/ou audition.	
<b>CYCLE 3 : 2 à 4 ans (Certificat d'Etudes Musicales) (Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée) (PACK MAA.J C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + Atelier
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Atelier
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Atelier
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Atelier
Projet personnel à élaborer au cours du cycle avec un professeur tuteur MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et en groupe en atelier et/ou audition.	

<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT MAA et JAZZ</b> Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée	
Sans limite d'année - Pas d'évaluation, ni examen, ni diplôme	
PACK 1 MAA.J (ND)	Instrument 0h30 + Atelier optionnel
PACK 2 MAA.J (ND)	Instrument 0h45 + Atelier optionnel
PACK 3 MAA.J (ND)	Instrument 1h00 + Atelier optionnel

PARCOURS DIPLOMANT CHANT Technique Vocale (CTV)	
Travail avec accompagnateur piano au moins 1 fois par mois pour tous les cursus CTV	
<b>CYCLE 1 : durée de 4 à 6 ans (PACK CTV C1)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + Pratique collective facultative*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + pratique collective facultative*
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + pratique collective facultative*
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h30 + Formation musicale 1h00 + pratique collective facultative*
*Pratique collective proposée : ensemble vocal	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme.	
<b>CYCLE 2 : durée de 4 à 6 ans (PACK CTV C2)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Formation musicale 1h30 + Pratique collective facultative*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (En instrument et/ou Fm selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Pratique collective* + Formation musicale facultative**
*Pratique collective proposée : ensemble vocal ou musique de chambre ou ateliers MAA.J	
** Formation musicale ou culture musicale ou atelier d'écriture	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	
<b>CYCLE 3 : durée 2 à 4 ans (Certificat d'Etudes Musicales) (PACK CTV C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale

	ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective* + Formation musicale ou culture musicale facultative ou atelier d'écriture
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre ou atelier MAA.J (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	

<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT CTV pour les élèves ayant validés la FM</b>	
<b>CYCLE 2 (suite sans FM à partir de la 6<sup>ème</sup> année) (PACK CTV C2)</b>	
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective*
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 0h45 + Pratique collective*
5 <sup>ème</sup> année ou 6 <sup>ème</sup> année (selon le niveau de l'élève)	Instrument 0h45 + Pratique collective*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre ou atelier MAA.J (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	
<b>CYCLE 3 : 2 à 4 ans (Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée) (PACK CTV C3)</b>	
1 <sup>ère</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
2 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
3 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
4 <sup>ème</sup> année	Instrument 1h00 + Pratique collective*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre ou atelier MAA.J (selon avis du professeur et places disponibles)	
MODE D'EVALUATION : Evaluation continue et/ou évaluation intra cycle. Examen avec jury pour les fins de cycle. Diplôme. Possibilité de passer les examens départementaux.	

<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT CTV ou formation continue ou complémentaire Réservé aux adultes et grands élèves - FM validée</b>	
<b>Sans limite d'année - Pas d'évaluation, ni examen, ni diplôme</b>	
PACK 1 CTV (ND)	Instrument 0h30 + Pratique collective optionnelle*
PACK 2 CTV (ND)	Instrument 0h45 + Pratique collective optionnelle*
PACK 3 CTV (ND)	Instrument 1h00 + Pratique collective optionnelle*
*Pratique collective proposée : chorale ou musique de chambre ou atelier MAA.J	

<p>PRATIQUES COLLECTIVES seules Peuvent être pratiquées sans cursus pour les adultes et grands élèves</p>
ENSEMBLES INSTRUMENTAUX C1 ou C2
CHORALE
MUSIQUE DE CHAMBRE
ATELIER JAZZ
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES
M.A.O.
CULTURE MUSICALE
ATELIER D'ECRITURE
<i>NB. Si les niveaux d'instrument et de formation musicale diffèrent, le tarif appliqué sera celui du niveau en instrument.</i>

- **Suivi des études, évaluations, examens**

Des examens et/ou évaluations sont organisés en fin d'année selon les directives des organismes homologués. Un jury extérieur est convoqué pour les fins de cycle. Les évaluations continues ou intra-cycle sont organisées en interne. Les examens sont obligatoires pour tous les élèves de moins de 18 ans en parcours diplômant et pour les élèves de plus de 18 ans qui poursuivent un parcours diplômant s'ils le souhaitent.

## **REGLEMENT ET DEROULEMENT DES EXAMENS ET EVALUATIONS INSTRUMENTALES ET DE FORMATION MUSICALE**

Tout examen ou évaluation est obligatoire pour les élèves inscrits en parcours diplômant au Centre Culturel en formation musicale, instrument, chant et danse.

### **Formation musicale :**

- Les examens de formation musicale se déroulent à la fin de chaque année. Le jury est composé d'un ou plusieurs représentants du CAC ou, le cas échéant, d'un professeur. Ces représentants sont : la Directrice des Affaires Culturelles, la Directrice artistique et/ou la Coordinatrice pédagogique.
- Les élèves reçoivent une convocation sur laquelle est indiqué leur horaire de passage. Afin que la journée se déroule au mieux, il est indispensable de respecter cet horaire.
- Certaines épreuves de Formation Musicale nécessitent une « mise en loge ». L'élève, seul dans une salle, dispose d'un temps donné pour voir les épreuves sur lesquelles il sera jugé. Ces épreuves ne doivent pas sortir de cette salle, ni être communiquées à d'autres élèves. Un professeur l'accompagne en mise en loge, lui explique le déroulement et vient ensuite le chercher pour le diriger vers la salle d'examen. Les parents ne sont pas autorisés à accompagner leur enfant dans la salle de « mise en loge ».
- Les élèves doivent être présents à l'ensemble des épreuves : écrits et oraux. En cas d'absence, un justificatif devra être fourni à l'administration au moins deux semaines avant la date de l'examen (sauf en cas de maladie et sur présentation du certificat médical). L'élève pourra ainsi passer l'examen de rattrapage.
- Les épreuves écrites de formation musicale nécessitant une correction selon un barème défini, les résultats ne peuvent être communiqués dans l'immédiat. C'est le professeur qui les annonce aux élèves. Ils sont aussi disponibles sur le dossier personnel de l'élève dans le logiciel de gestion du CAC Opentalent.
- Pour obtenir un diplôme et valider l'année, l'élève doit obtenir la moyenne générale ou plus. Ce diplôme est remis en public par le professeur en fin de saison. Lorsqu'un élève change d'établissement, ses diplômes peuvent lui être demandés, il est donc important de les conserver.
- Le cursus de formation musicale est de six années obligatoires et indispensables à la bonne pratique d'un instrument (cf. tableau « cursus »). Celui-ci peut être allongé, si l'élève le désire et en fonction des disponibilités des professeurs.
- Le professeur a le droit, si le cas se présente, de faire valider un cycle en moins ou plus d'années que nécessaire (un cycle=4 ans)

### **Instruments, Chant :**

- Les examens se déroulent à la fin du deuxième trimestre, chaque année. Un représentant du CAC est présent pendant toute la durée de l'examen. Il veille au bon déroulement de l'examen, synthétise les remarques du jury extérieur et annonce les résultats aux élèves à la fin de chaque délibération. Ces résultats sont affichés ou disponibles auprès du professeur ou de l'administration et sur le dossier de l'élève dans le logiciel Opentalent.

- Les élèves reçoivent une convocation sur laquelle est indiqué leur horaire de passage. Afin que la journée d'examen se déroule au mieux, il est indispensable de respecter cet horaire.
- Pour obtenir un diplôme validant l'année, l'élève devra obtenir une mention bien, très bien, très bien à l'unanimité ou très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury. La mention assez bien laisse au professeur le choix de faire passer ou non l'élève en fonction de son assiduité et de son travail durant l'année. Ce diplôme est remis en public et par le professeur en fin de saison. Lorsqu'un élève change d'établissement, ses diplômes lui sont demandés, il est donc important de les conserver.
- Le cursus en instrument ou chant est de 10 années, soit trois cycles complets (cf. tableau « cursus instrumental et chant »). Celui-ci peut être allongé, si l'élève le désire et en fonction des disponibilités du professeur.
- Le professeur peut, si le cas se présente, faire valider un cycle en plus ou moins d'années que nécessaire (un cycle=4 ans).
- Chaque professeur choisit les morceaux, en concertation avec les autres professeurs d'une même discipline. A partir d'un certain niveau, les élèves peuvent présenter plusieurs morceaux, un déchiffrage et une autonomie (morceau travaillé sans l'aide du professeur). Les élèves, à partir du 2<sup>ème</sup> cycle en instrument ou chant, peuvent choisir un morceau et monter un projet.
- Le professeur peut décider de faire passer à l'élève l'examen départemental. Les épreuves sont imposées par l'UCEM 78 (Union des Conservatoires et Ecoles de Musique des Yvelines).

Un examen sert, pour l'élève, à définir les points forts ou les points faibles et ainsi évoluer dans un établissement d'enseignement artistique avec rigueur et plaisir. Il permet aussi au professeur de fixer ses objectifs pour chaque élève et ainsi le faire progresser d'année en année. La préparation d'un examen demande un travail régulier sur toute l'année afin que celui-ci se déroule parfaitement.

#### CURSUS FM (6 années obligatoires)

<b>CYCLE 1</b>
1C1 (1 <sup>ère</sup> année - anciennement Débutant 1)
2C1 (2 <sup>ème</sup> année - anciennement Débutant 2)
3C1 (3 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 1)
4C1 (4 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 2)
<b>CYCLE 2</b>
1C2 (1 <sup>ère</sup> année - anciennement Débutant 1)
2C2 (2 <sup>ème</sup> année - anciennement Débutant 2)
3C2 (3 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 1)
4C2 (4 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 2)

#### CURSUS INSTRUMENTAL, CHANT et MAA.J à partir du C2

<b>CYCLE 1 (0h30 de cours)</b>
1C1 (1 <sup>ère</sup> année - anciennement Débutant 1)
2C1 (2 <sup>ème</sup> année - anciennement Débutant 2)
3C1 (3 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 1)
4C1 (4 <sup>ème</sup> année - anciennement Préparatoire 2)
5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> années facultatives
<b>CYCLE 2 (0h45 de cours)</b>
1C2 (1 <sup>ère</sup> année - anciennement Élémentaire 1)
2C2 (2 <sup>ème</sup> année - anciennement Élémentaire 2)
3C2 (3 <sup>ème</sup> année - anciennement Moyen 1)
4C2 (4 <sup>ème</sup> année - anciennement Moyen 2)
5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> années facultatives

CYCLE 3 (1h00 de cours)
1C3 (1 <sup>ère</sup> année)
2C3 (2 <sup>ème</sup> année)
3C3 (3 <sup>ème</sup> année)
4C3 (4 <sup>ème</sup> année)
Amateur diplômant (Certificat d'Etudes Musicales)
Amateur non diplômant ou « formation continuée ou complémentaire »

Un parcours non diplômant est proposé aux élèves de plus de 18 ans et adultes ayant validés au moins 6 années de formation musicale. Une attestation sera demandée aux élèves venant d'un autre établissement. Les élèves inscrits en parcours non diplômant n'ont pas accès aux examens et ne peuvent donc pas avancer dans le cursus.

Une à deux années d'initiation peuvent être nécessaires pour l'apprentissage d'un instrument. C'est le professeur qui le décide selon l'âge et la maturité de l'enfant. Il n'y a pas d'examen pour les élèves inscrits en parcours en initiation car ce niveau ne fait pas partie du cursus.

### RECOMPENSES

- Sans mention (Pas de passage, ni de diplôme. L'élève reste dans le même niveau)
- Mention Assez bien (passage sur avis du professeur)
- Mention Bien
- Mention Très bien
- Mention Très bien à l'unanimité du jury
- Mention Très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury

### REPRESENTANTS et EQUIPE DE DIRECTION DU CAC

- Direction des Affaires Culturelles : Juliette Pirolli
- Direction artistique et coordination générale : Magali Le Roy
- Coordinatrice pédagogique : Ségolène Brégain
- Coordinatrice danse : Sophie Villisech

- **Auditions, scènes ouvertes, concerts, projets pluridisciplinaires, créations**

De nombreuses actions et interventions jalonnent la vie de l'établissement et des élèves musiciens, quelque soit leur instrument, niveau, âge.

Les projets sont placés au centre de la vie de l'établissement et sont basés sur deux socles : l'interdisciplinarité et la création, tout en multipliant les actions, interventions, master class, auditions, rencontres, échanges, partenariats avec des établissements, des professeurs, des artistes.

## TARIFS 2018.2019

ADHESION 30€ pour les EM (10€ par trimestre)

TARIFS CAC	2018/2019	par trimestre
<b>MUSIQUE</b>		
Eveil et initiation	100,50 €	33,50 €
Découverte instrumentale	405,90 €	135,30 €
<b>CURSUS INSTRUMENTAL</b>		
<b>PARCOURS DIPLOMANT</b>		
PACK C1	405,90 €	135,30 €
PACK C2	566,40 €	188,80 €
PACK C3	694,20 €	231,40 €
<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT</b>		
PACK C2	566,40 €	188,80 €
PACK C3	694,20 €	231,40 €
<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT</b>		
PACK 1 ND	299,40 €	99,80 €
PACK 2 ND	446,40 €	148,80 €
PACK 3 ND	603,00 €	201,00€
<b>CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES ET JAZZ (MAA.J)</b>		
<b>PARCOURS DIPLOMANT</b>		
PACK C1 MAA.J	466,80 €	155,60 €
PACK C2 MAA.J	651,30 €	217,10 €
PACK C3 MAA.J	798,30 €	266,10 €
<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT</b>		
PACK C2 MAA.J	651,30 €	217,10 €
PACK C3 MAA.J	798,30 €	266,10 €
<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT</b>		
PACK 1 ND MAA.J	344,40 €	114,80 €
PACK 2 ND MAA.J	513,60 €	171,20 €
PACK 3 ND MAA.J	693,30 €	231,10 €
<b>CURSUS CHANT TECHNIQUE VOCALE (CTV)</b>		
<b>PARCOURS DIPLOMANT</b>		
PACK C1 CTV	466,80 €	155,60 €
PACK C2 CTV	651,30 €	217,10 €
PACK C3 CTV	798,30 €	266,10 €
<b>PARCOURS AMATEUR DIPLOMANT</b>		
PACK C2 CTV	651,30 €	217,10 €
PACK C3 CTV	798,30 €	266,10 €
<b>PARCOURS AMATEUR NON DIPLOMANT</b>		
PACK 1 ND CTV	344,40 €	114,80 €
PACK 2 ND CTV	513,60 €	171,20 €
PACK 3 ND CTV	693,30 €	231,10 €
<b>PRATIQUE COLLECTIVES SEULES</b>		



Chœurs, ensembles instrumentaux, ateliers, culture musicale	60,90 €	20,30 €
<b>MUSIQUE DE CHAMBRE</b>		
2 répétitions par semaine	121,80 €	40,60 €
Elève inscrit dans un parcours	60,90 €	20,30 €
<b>ATELIER ECRITURE MUSICALE</b>		
Pour les élèves ayant validés la FM	152,40 €	50,80 €
<b>DEGRESSIVITE 2<sup>EME</sup> INSTRUMENT (cursus instrumental)</b>		
0h30 mn par semaine	210,00 €	70,00 €
0h45 mn par semaine	300,00 €	100,00 €
1h00 par semaine	420,00 €	140,00 €
<b>DEGRESSIVITE 2<sup>EME</sup> INSTRUMENT (cursus MAA.J et CTV)</b>		
0h30 mn par semaine	240,00 €	80,00 €
0h45 mn par semaine	360,00 €	120,00 €
1h00 par semaine	480,00 €	160,00 €
<b>STAGES (forfait)</b>		
1 séance (1x3h00)	30,00 €	
2 séances (2x3h00)	60,00 €	
3 séances (3x3h00)	80,00 €	
4 séances (4x3h00)	100,00 €	
<b>CONFERENCES (gratuit pour les élèves de la discipline concernée)</b>		
Elèves du CAC	2,00 €	
Non-inscrits au CAC	5,00 €	
<b>AVANTAGES TARIFAIRES CAC POUR LES INTRAMUROS</b>		
<b>TARIF DEGRESSIF POUR LES ADHERENTS INTRAMUROS*</b>		
<b>ADHERENT/FAMILLE dans les zones A, B, C quotient familial**</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 adhérent = 100%</li> <li>- 2 adhérents = -20% sur le montant intégral de la facture (réparti par adhérent)</li> <li>- 3 adhérents et + = - 40% sur le montant intégral de la facture (réparti par adhérent)</li> </ul>		
<b>ADHERENT/FAMILLE dans les zones D, E, F quotient familial</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel que soit le nombre d'adhérent = - 50% sur le montant intégral de la facture (réparti par adhérent). Pas de dégressivité.</li> </ul>		
*Les avantages intramuros s'applique également à l'ensemble du personnel communal.		
** Le calcul du quotient familial est identique à ceux du service scolaire.		
<b>TARIFS EVENEMENTS, SPECTACLES, EXPOSITIONS et SAISON CULTURELLE</b>		
<b>TARIFS DES SPECTACLES CAC</b>		
Auditions, scènes ouvertes avec régisseur	TARIF E	
Concerts	TARIF D	
Galas, spectacles des ateliers théâtres, projets pluridisciplinaires	TARIF C	